



COMMUNE
DE
1565 VALLON

Aux entreprises dont le siège est
sur la commune de Vallon

Vallon, le 14 février 2013

**Commune de Grandcour - Modification du règlement communal sur la gestion
des déchets**

Madame, Monsieur,

Lors de sa séance du 30 janvier 2013, le Conseil communal de Grandcour a décidé d'accepter à la majorité le nouveau règlement communal sur la gestion des déchets.

Suite à ce nouveau règlement, un changement important est à prendre en compte pour les entreprises et leurs déchets.

Article 6 al. 6 : *Les entreprises sont tenues d'éliminer à leurs frais les déchets valorisables qu'elles détiennent. Les entreprises n'ont pas accès à la déchetterie. L'élimination des déchets détenus par les entreprises ne peut s'effectuer qu'auprès d'entreprises spécialisées et dûment habilitées à cet effet.*

Cette nouvelle mesure sera appliquée par les employés communaux à réception de ce courrier.

Pour votre information, le règlement communal sur la gestion de déchets est disponible au bureau communal ou sur le site internet www.grandcour.ch.

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

COMMUNE DE VALLON

La Secrétaire

S. Collaud



Le Syndic :

W. Vessaz